



## DECISION DU MAIRE DEC-2024-02-009

### OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « LES RENCONTRES DU LIVRE »

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 4° relatif aux attributions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-08-06-16 du 08 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires en matière de marchés publics et accords-cadres ;

CONSIDERANT la volonté de proposer une manifestation culturelle qui a pour objectif de promouvoir la littérature au sein de la ville par des rencontres avec les auteurs autour de cafés littéraires et des débats programmés ;

CONSIDERANT la nécessité de partager l'organisation de cette manifestation avec un opérateur économique qui sera notamment chargé de rechercher des auteurs et des maisons d'édition ;

CONSIDERANT la convention de partenariat proposée par l'Agence Artea Communication - domiciliée 24 rue Caumartin 75009- Paris pour un montant de 10 000 € TTC ;

### DECIDE

1/ DE SIGNER une convention de partenariat avec l'Agence Artea Communication pour un accompagnement dans l'organisation de la manifestation culturelle « Les rencontres du livre » qui aura lieu le dimanche 6 octobre 2024, pour un montant de 10 000 € TTC décomposé comme suit :

Missions	Coût Total Hors Taxes	Coût Total TTC
Coordination du projet : Participation aux comités de pilotage et autres réunions avec les élus, les partenaires et prospects, le libraire et la bibliothèque...	2 100€	2 520€
Programmation : Recherche de l'actualité des grands éditeurs Invitation d'une vingtaine d'auteurs Programmation de 3 grands débats et 7 cafés littéraires Briefing des modérateurs pour les animations.	3 800€	4 560€
Communication : Conseils et échanges lors des différentes étapes de la Communication. Pour présenter le salon sur le site de la ville, livraison de textes et visuels fin août à mettre en ligne par vos soins.	700€	840€
Présence le jour J : Pour accueillir les auteurs, valider la bonne organisation avec le libraire et les modérateurs et gérer le transport des auteurs.	1 733.33€	2 080€
<b>Coût Total T.T.C.</b>		<b>10 000€</b>

2/ : PRECISE que la convention prend effet à la date de sa signature et qu'elle prend fin à l'issue de la manifestation après l'organisation et l'établissement d'un bilan général établi par l'Agence.

3/ : PRECISE qu'un bilan financier de ces rencontres sera produit par l'Agence et que l'ensemble des recettes générées par les partenariats privés sollicités par l'Agence Artea Communication lui bénéficieront intégralement à concurrence d'une rémunération totale de 15 000€ (y compris le montant dû par la commune). Au-delà, les financements issus du mécénat seront répartis entre la Commune et l'Agence Artea Communication.

4/ : DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait à Noisy-le-Roi, le 8 mars 2024

Le Maire,  
Marc TOURELLE

Accusé de réception en préfecture  
078-217804558-20240308-DEC2024-02-009-CC  
Date de réception préfecture : 14/03/2024

Affiché, notifié, transmis,  
Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente